

Congrès AFSP Bordeaux 2019

ST 36 : De la circulation internationale des modèles d'enseignement et de recherche à l'évolution des modèles nationaux de politiques scientifiques

La politique d'ESR au service de la construction de l'espace régional : une analyse comparée de la traduction des prescriptions internationales dans les régimes universitaires d'enseignement et de recherche des deux communautés belges.

Catherine FALLON – SPIRAL – Université de Liège (Belgique)
Catherine.fallon@uliege.be

Introduction

La Belgique est, depuis les dernières décennies, engagée dans un double processus de transformation (fédéralisation et européanisation) et les entités fédérées se sont construites au fil d'interactions sociales historiquement situées suivant des dynamiques propres, formant aujourd'hui des espaces politiques distincts. Depuis que les régions et communautés ont hérité des compétences en matière de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que d'institutions et instruments politiques élaborés pendant la période unitaire de la Belgique, ces espaces (Flandre et Wallonie-Bruxelles) ont pris différentes trajectoires : **le territoire belge présente aujourd'hui deux régimes politiques d'enseignement supérieur et de recherche (ESR).** En matière d'enseignement, les deux régions se sont engagées dans le processus de Bologne avec des dynamiques très différentes. Par contre, le discours de référence des chercheurs et des universités exprime un même engagement pour la recherche d'excellence dans un cadre international. Alors que ces deux territoires se positionnent aujourd'hui dans l'espace européen de la recherche, en ligne avec les déclarations de la Commission européenne qui impose un certain « ordre moral » comme cadre de pensée et d'action, ce projet est traduit dans deux environnements politiques mobilisant des projets collectifs très différents. Dès lors, recourir à une approche socio-historique permet de suivre et comparer des mécanismes d'ajustement complexes, mettant en évidence la stabilité et la plasticité des instruments et des institutions face à l'accélération de l'internationalisation du secteur et à la mise en place de nouveaux projets politiques régionaux.

Cette intervention propose une analyse comparée de ces transformations prenant appui sur les travaux réalisés au cours des dernières années par des chercheurs associés au Spiral de l'Université de Liège¹. La diversité des matériaux utilisés permet d'appréhender les caractéristiques (institutions, normes, discours, réseaux et pratiques) des régimes de la politique universitaire en matière de recherche et d'enseignement, ainsi que leurs évolutions depuis la régionalisation de l'ESR en 1988. L'exposé prend appui sur ces dynamiques de transformation pour analyser au plus près des acteurs quelques dispositifs récents mis en place dans les universités, d'abord en matière de gestion de la qualité des programmes d'enseignement

¹ Fallon (2011) ; Melon (2013) ; Charlier (2017) ; Parotte et al.(2017)

universitaire (1) ensuite en matière de régulation du financement public direct de la recherche universitaire (2) : la discussion (3) mettra en évidence les dynamiques spécifiques de normativité au cœur des dispositifs d'évaluation qui constituent des formes de gouvernementalité (Foucault, 1994) prenant appui sur l'engagement des acteurs concernés.

1. Comment les universités belges ont intégré le processus de Bologne

Loin d'un système homogène et centralisé, la politique universitaire en Belgique plonge ses racines dans une tradition libérale de conciliation, préservant les équilibres complexes d'une société fortement pilarisée, aussi éclatée que démocratique (Charlier et Moens, 2003). Après 1945, l'État, soucieux d'assurer la modernisation du pays, participe au financement de toutes les universités, dans un objectif d'expansion de l'enseignement supérieur et de renforcement des activités scientifiques dans le cadre universitaire, tout en leur laissant une grande autonomie: l'administration est quasi-absente et l'espace de coopération est aux mains du Collège des recteurs. Ce mode de régulation donnait un maximum de pouvoir aux opérateurs, en les protégeant tant des jugements du marché que des injonctions politiques. L'accord politique était fondé sur le principe d'équivalence entre universités : ce cadrage va petit à petit voir ses fondements mêmes remis en question par la mise en place d'un système d'évaluation cherchant à objectiver la mesure de la qualité des universités.

En 1988, le processus de régionalisation du pays transfère les autorités, les institutions et les moyens de la politique scientifique et de l'enseignement supérieur aux entités fédérées, régions et communautés, suivant un mécanisme de « (dé)construction pacifique » (Fallon, 2011). Ce déplacement du centre de gravité de la politique universitaire crée les conditions d'une régulation multi-niveaux, asymétrique, gérée au nord et au sud du pays par des acteurs politiques qui s'ignorent et qui développent des visions très différentes sur de nombreux enjeux. Alors qu'au nord, la Communauté est l'élément nationaliste fédérateur qui absorbe la Région flamande, au sud, les compétences liées à la politique scientifique sont divisées entre deux entités distinctes : la Communauté française (qui couvre l'espace Wallonie-Bruxelles) est en charge de la politique de l'ESR tandis la Région wallonne hérite du soutien à la recherche industrielle qui finance aussi en partie les universités.

Les deux Communautés voient leurs systèmes d'enseignement supérieur diverger, à la fois parce que les performances économiques de leurs territoires sont différentes et parce que les autorités posent des choix stratégiques différents en matière universitaire.

En matière d'enseignement supérieur, la redéfinition de l'enseignement supérieur sera fortement influencée par le processus de la coopération européenne de Bologne (1999), en s'inscrivant dans l'esprit du texte de la « Magna Charta Universitatum » (1988), charte qui érige en normes impératives l'indépendance de l'université par rapport à tout pouvoir politique, économique et idéologique et le lien fort entre la recherche et l'enseignement universitaires. Pour encourager la mobilité des étudiants et la lisibilité des systèmes universitaires, il est demandé aux États participants d'établir des systèmes transparents d'évaluation de la qualité coordonnés par des agences indépendantes. Ces recommandations seront traduites selon des rythmes différents par les deux communautés belges.

Du côté néerlandophone, les autorités signent rapidement la Déclaration de la Sorbonne et s'engagent, en coopération avec les universités, à redessiner le secteur pour positionner l'offre universitaire en Flandre de façon compétitive au niveau international (Charlier et Croché, 2004), en s'alignant avec le projet européen. Les décrets flamands présentent l'enseignement comme un outil pour construire une société prospère et efficace et son pilotage est centré sur le

contrôle des résultats : des évaluations externes en matière de qualité des programmes d'enseignement sont lancées dans une logique de reddition des comptes sous l'autorité d'une agence internationale². Il s'agit de garantir aux étudiants et aux employeurs que les formations permettent d'acquérir les compétences annoncées, nécessaires dans le cadre du futur emploi. Comme le signale un rapport de l'administration flamande:

« L'inconvénient d'un système qui repose dans une certaine mesure sur la confiance et l'amélioration continue de la qualité, est le manque de sanctions ou des mécanismes de récompenses en fonction de la façon dont les résultats de l'évaluation externe sont ou non converties en actions d'amélioration. » (VLUHR, 2015 : 6)

Sur base du rapport remis par des évaluateurs externe, l'agence d'évaluation et d'accréditation peut soit prolonger l'accréditation du programme, soit refuser de le faire : dans ce cas, l'organisme ne recevra plus de financement et ne pourra plus attribuer de diplôme de baccalauréat ou de master pour la formation en question.

Du côté francophone, la logique consociative héritée des anciennes divisions caractéristiques de la pilarisation belge est toujours mobilisée pour justifier le principe d'égalité entre universités. Dans un premier temps, la traduction des principes de Bologne au sein de l'enseignement supérieur francophone a fait l'objet de débats parlementaires dénonçant la mise en place d'une dynamique de marchandisation et exprimant le souci de préserver le caractère public et de protéger les établissements des classements internationaux et des accréditations privées. Le cadre légal sera adapté par décret seulement en 2004³, pour aligner les universités dans le nouveau référentiel européen : ces dernières doivent assurer le suivi et la gestion de la qualité pour toutes les missions qu'elles remplissent, dont l'enseignement et la recherche, sous le contrôle d'une nouvelle agence, AEQES (Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur) qui prendra en 2008 la forme d'un «Service à gestion séparée» pour s'aligner sur les contraintes d'indépendance et de transparence imposées par le réseau européen ENQA (Souto-Lopez, 2012).

Tout en acceptant la logique européenne, les autorités espèrent protéger l'enseignement supérieur des accréditations privées et des classements internationaux et conserver un certain contrôle du processus : les responsables politiques insistent sur le fait que l'évaluation n'est pas orientée vers l'accréditation, ne mène pas à une hiérarchisation des institutions et ne peut pas déboucher sur une pénalisation des établissements.

Charlier et Croché (2004) formulent deux hypothèses pour expliquer une telle différence d'évolution entre les deux espaces communautaires. Les acteurs flamands étaient tentés d'inscrire leurs réformes dans un cadre international qui leur permettait de tourner le dos au passé historique et parfois douloureux du cadre national. De plus, la culture de l'évaluation était déjà plus marquée dans les administrations publiques flamandes, ouvertes aux influences anglo-saxonnes à travers des processus de coopération renforcée avec les Pays-Bas : la Communauté flamande pouvait adhérer aux suggestions européennes de la déclaration de la Sorbonne (1998) qu'elle avait contribué à définir et qui semblaient exotiques, voire menaçantes, pour la Communauté française. La Communauté française a réagi comme beaucoup d'autres États européens, hostiles à tout projet d'harmonisation des curricula et programmes nationaux. Cette résistance sera finalement vaincue sous la pression des recteurs eux-mêmes. L'enseignement

² NVAO ou Nederlands-Vlaamse Accreditatieorganisatie, établie par un traité bilatéral entre la Flandre et les Pays-Bas le 18 juillet 2003

³ Communauté française, Décret du 31/3/2004 (MB. 18-06-2004) définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les universités

francophone s'inscrit dans le processus de Bologne sans modifier les orientations de son discours politiques: démocratisation de l'enseignement et maintien du principe d'égalité accordé à toutes les organisations.

2. Développement des dispositifs de mesure de qualité de la recherche universitaire.

Dans la Belgique unitaire, la plus grande partie de la recherche publique était organisée dans les universités et les centres scientifiques directement placés sous le contrôle de l'État restaient très limités. Les universitaires chercheurs pouvaient déposer des demandes de financement compétitif auprès du Fonds national de la recherche scientifique, organe autonome de financement. L'université repose sur la catégorie professionnelle d'« enseignants-chercheurs » : conjuguant enseignement et recherche, ils sont principalement évalués sur leur recherche. L'évaluation par les pairs tient historiquement une place prépondérante dans les situations de recrutement et de promotion, notamment. Ce modèle organisationnel est aujourd'hui fragilisé par l'exigence d'excellence et de compétition internationale qui favorise la spécialisation professionnelle dans le domaine de la recherche et rend difficile son articulation avec l'enseignement – en particulier dans les universités francophones submergées par le nombre d'étudiants (Truffin, 2006).

Dès les années 1980, la Flandre a lancé un processus politique afin de promouvoir une mobilisation des acteurs scientifiques et industriels autour de l'idée de la « Troisième Révolution Industrielle en Flandre », se désolidarisant du modèle belge d'innovation que les responsables flamands qualifient d'obsolète (Larosse, 2001). La Flandre choisit d'investir massivement dans la recherche, avec la volonté déclarée de devenir une région dans le « top » européen ou mondial : les autorités renforcent de façon substantielle les crédits de recherche mis à disposition des universités, au point d'atteindre en 2014 un niveau trois fois supérieur à celui de 1989. Des moyens de recherche importants sont réservés à des centres extra-universitaires de dimension européenne, actifs dans des domaines stratégiques (IMEC en micro-électronique ; VITO en énergie-environnement, VIB pour les biotechnologies). Au contraire, le budget de la Communauté française est resté relativement stable tandis la Région wallonne augmente son soutien à la recherche industrielle dans une proportion remarquable mais les chiffres absolus sont plus faibles. La partie francophone du pays présente un profil de création scientifique plus faible, sans créer de masse critique suffisante pour développer une stratégie offensive. L'analyse des données statistiques (Melon 2013) a mis en évidence, dans les deux communautés, une augmentation des activités de recherche mesurée en termes de publications, et une production est de plus en plus anglophone.

Une infrastructure centralisée pour un pilotage stratégique et compétitif en Flandre

L'administration flamande développe avec les universités un système d'information sur la recherche et l'enseignement, en organisant la collecte des données en matière de publications, citations, impacts, etc. Aujourd'hui, l'administration de la recherche, en collaboration avec ECOOM réalise un suivi annuel poussé de différents indicateurs de recherche dans chaque université, permettant aux autorités de comparer ces données dans le temps, entre les disciplines ou encore entre les universités flamandes. Cette infrastructure permet dans un second temps la mise en place d'un système de financement fondé sur les performances ou Performance Based Research Funding pour les universités⁴. La distribution des fonds de la recherche (BOF – « Bijzonder Onderzoek Fonds ») repose sur une clé d'attribution complexe, le « BOF-Index

⁴ la Flandre a été une des premières régions mobilisant un tel système : voir OECD (2010), Performance-based Funding for Public Research in Tertiary Education Institutions. Workshop Proceedings, OECD Publishing

», intégrant pour chaque université la quote-part du nombre de diplômés (23%), du nombre de doctorats (35%) ainsi que la contribution de chaque université au nombre total de publications et de citations (40%) . La subsidiation en fonction des performances renforce la mise en compétition des universités et, au sein de celles-ci, des départements.

Dans les institutions de recherche dites d'excellence, des évaluations par les pairs sont réalisées tous les cinq ans et les résultats de ces évaluations affectent la distribution des moyens entre les départements. Si des chercheurs sont évalués comme n'étant pas au moins très bons ou excellents, ils peuvent être exclus du département. Chaque équipe fait l'objet d'un *balanced scorecard* intégrant les publications, les citations, ainsi que les doctorats soutenus, les brevets, les revenus de financement externe, privé ou public. Sans remettre en question l'évaluation de la recherche en tant que telle, les chercheurs au sein de ces institutions s'inquiètent de la sévérité des sanctions et des modalités d'évaluation de plus en plus ciblées sur les seules publications.

L'octroi de ressources financières étant lié à la production scientifique, les universités développent des mécanismes internes d'incitation, de suivi et de mise en valeur de l'activité scientifique. Elles ont mis en place une série de mesures incitatives comme le soutien au montage de projets de recherche et l'allocation de primes aux promoteurs de doctorats. Pour le suivi, elles ont implanté un système de relevé annuel des différents indicateurs de production scientifique et affichent leur positionnement dans les classements internationaux comme preuve de leur « excellence » ou de leur grandeur en recherche. Comme en témoigne par exemple le site web de l'Université de Gand: « Ghent University is a top 100 university and one of the major universities in Belgium ». Ce système productiviste a vu le nombre de publications doubler en 10 ans tout comme le financement de la recherche universitaire. En augmentation aussi, les chercheurs et les projets de recherche en compétition pour les sources de financement sont confrontés à une sélectivité de plus en plus forte, c'est-à-dire à des chances de succès de plus en plus faibles. La compétition entre universités, entre départements et entre chercheurs est exacerbée...

“If you look into the scientific output of the Flemish university, we were able to double that in ten years. (...) we were able to convince, ten years ago, the minister of education to change the subsidy system, and the subsidy system in Flanders, it is one of the only systems in Europe, is based on output. (...) there are of course drawbacks to that, but it's also based on the quality, the amount and the quality of the output. And of course universities compete, then, because it's a constant sum divided over universities, depending on their output. (...) Competition is good, you know. Worldwide, you know, if you're looking into the top researchers, they are always competing in research” (Entretien avec un académique, ancien recteur (Charlier 2017))

La construction des indicateurs contribue à modifier la manière de gouverner les universités et les chercheurs, en dessinant une représentation particulière pour une prise spécifique sur la réalité. Le processus a aussi fait l'objet de discussions et d'ajustements, tantôt pour affiner les modèles tantôt pour tenir compte de critiques spécifiques : c'est le cas des sciences humaines et sociales (SHS) qui refusaient d'être évaluées à l'aune des sciences de la nature. Les autorités publiques ont mis en place un dépôt spécifique des publications/citations et une évaluation propre à la discipline (ECCOM, 2016 : 45) contournant ainsi le problème de la sous-représentation des SHS dans la base de données du Web of Science. Par ailleurs, l'Université de Gand a choisi de distribuer les ressources en SHS suivant une clé de répartition spécifique, pour éviter un effet de marginalisation qui pourrait résulter de leur mise en concurrence directe avec les autres disciplines. Sans s'opposer aux mesures des performances, des enseignants-chercheurs en SHS ont joué un rôle dans l'ajustement du dispositif de régulation régional et

interne.

L'émergence tardive d'un financement par les résultats en Communauté française

Du côté francophone, le financement direct de la recherche dans les universités était historiquement distribué entre les universités au prorata de la part fixe de l'allocation annuelle de fonctionnement, c.à.d. en fonction du nombre d'étudiants inscrits. En 2011, un rapport de l'Académie Royale de Belgique appelle à un sursaut politique : « Si les autorités veulent se positionner dans la compétition internationale, il faut se donner les moyens de renforcer le positionnement des institutions »⁵. Faisant appel à des références internationales, le document proposait que les universités, en collaboration avec les pouvoirs publics, travaillent « à la définition consensuelle d'une métrique plus riche qui intégrerait certes les inputs (nombre d'étudiants) mais aussi des outputs : nombre de diplômés, production scientifique, valorisation de la recherche, etc. Un tel système demande une mesure objective, systématique, transparente et consensuelle des indicateurs choisis. » Les autorités (Communauté et/ou Région) sont donc appelées à construire un dispositif métrologique comme en Flandre.

Des changements décrets récents traduisent depuis peu un nouvel engagement politique orienté en ce sens. En 2013 est installée l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur⁶), chargée d'assurer un renforcement de la coordination entre les universités. Le décret du 30 janvier 2014⁷ « relatif au financement de la recherche dans les universités » présente une rupture par rapport à l'ancienne distribution des subventions : il modifie la clé de répartition entre universités en intégrant une série de critères censés révéler leur « production ». Le critère le plus important est le nombre de grades académiques délivrés (60%) et le nombre de diplômés de troisième cycle (20%). Les 20% restants sont attribués entre les universités suivant un calcul complexe intégrant différentes dimensions de l'activité scientifique, proposés comme des marqueurs de « l'ampleur réelle des recherches » (article 7) : la part respective de chaque université dans le montant total du financement issu du programme-cadre européen ; la part de chercheurs postdoctoraux à durée déterminée qui sont pour la plupart subventionnés par des financements externes aux universités ; la part des membres du personnel académique qui aura soutenu sa thèse dans une autre université, indicateur de la lutte contre l'« endogamie » de l'université ; le nombre de publications scientifiques et de citations.

En attribuant des moyens supplémentaires aux universités qui démontrent des meilleures performances en matière de recherche, le décret rompt avec l'approche antérieure qui mobilisait le principe d'égalité entre les universités : ici, il s'agit de récompenser les résultats, le niveau de production, en donnant davantage de moyens aux organisations qui réussissent à publier davantage ou à s'approprier plus de fonds européens. Ce décret n'affecte sans doute qu'une faible partie des budgets de recherche alloués aux universités, mais il représente néanmoins une « bifurcation », signe d'un changement de paradigme (Palier & Bonoli, 1999) parce qu'il remet en cause le principe d'égalité entre institutions universitaires. Cette réforme, d'apparence marginale, ouvre de nouvelles perspectives en créant un précédent que peuvent mobiliser les responsables politiques ainsi que les acteurs intéressés. Il devient désormais légitime de mettre en avant des niveaux de performance d'universités, voire des départements ou centres de recherche. Ce décret indique à la fois un changement des rapports de pouvoir entre les différents

⁵ Académie royale de Belgique, 2011, Groupe de travail sur le financement de l'enseignement supérieur en Communauté française. Premier rapport intermédiaire. 15 juillet 2011, p.35

⁶ Communauté française, 2013, Décret du 7/11/2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études en Communauté française.

⁷ Communauté française, 2014, Décret du 30/1/2014 relatif au financement de la recherche dans les universités

acteurs et groupes concernés, et l'introduction de nouvelles logiques qui impliquent de nouveaux principes et de nouveaux objectifs.

L'Agence de la recherche et de l'enseignement supérieur (ARES) est responsable du développement de ces indicateurs : elle doit organiser un système de collecte de données statistiques relatif aux diverses missions de l'enseignement supérieur. Les données relatives à la mesure du « nombre de publications scientifiques » et du « nombre de citations » ne sont pas disponibles année par année pour chaque université (Melon, 2013). Il faudra, pour ce faire, investir dans un programme de gestion des données pour extraire ces informations des bases de données bibliométriques disponibles au niveau international, vingt années après la Flandre. Mais une première étape doit d'abord être franchie pour établir au niveau de l'ARES un accord entre les universités sur les bases de données à prendre en considération et les modèles à utiliser : mesurer le nombre de publications demande de se mettre d'accord sur ce qui compte comme publication. Les universités doivent définir dans le cadre de l'ARES un mode de calcul commun pour, dans un second temps, confronter, à travers ces mesures, leurs niveaux de performance.

Au nord comme au sud du pays, les politiques développent avec des rythmes différents des dispositifs contribuant à l'instauration d'un régime de production d'informations capable d'assurer, comme en Flandre, un modèle objectif de répartition basé sur la qualité de l'enseignement de la recherche. Ces dispositifs mobilisant des systèmes métrologiques surtout quantitatifs transforment les dynamiques de mise en concurrence des universités et des chercheurs. Malgré deux programmations politico-administratives très différentes de ces principes, les chercheurs dans les deux régions du pays présentent des comportements assez semblables. Au cours des dernières années, le taux d'impact des publications a augmenté fortement au sud du pays, pour atteindre le même score (Mean Normalized Citation Score) que pour le reste du pays (Melon, 2013). L'augmentation du pourcentage de publications en anglais contribue à expliquer cette amélioration. Une analyse détaillée par université montre aussi une forte augmentation des publications soumises par des équipes internationales. On peut en conclure que la compétition internationale semble intégrée par les chercheurs au cœur de leurs pratiques, avec ou sans dispositif contraignant au niveau des instances politico-administratives.

3. *Vers une nouvelle forme de gouvernamentalité par les normes ?*

Les travaux de la London School of Economics and political science (Rose & Miller, 1992) contribuent à actualiser le concept de « gouvernamentalité » de Foucault (1978) pour poser la question du gouvernement de la société par l'État : non pas un État Léviathan qui s'impose, mais un État qui gouverne en prenant appui sur l'engagement et la discipline des individus concernés. Les techniques de gouvernement sont des traductions pragmatiques des programmes d'action et des discours politiques : ces derniers reposent sur une certaine « théorie de l'action » qui propose et légitime à la fois le problème politique à résoudre et les modalités d'une intervention publique efficace, c'est-à-dire capable de résoudre le problème mis en évidence.

Des discours politiques aux dispositifs de gouvernement

Au sud du pays, les autorités politiques communautaires et régionales ont maintenu deux discours. Du côté de la Communauté française, l'organisation des universités et de la recherche fondamentale reste assez stable : ce sont les universitaires eux-mêmes qui développent des discours appelant à « l'excellence », sans pour autant la définir au travers d'indicateurs, et à une croissance de son financement, malgré un déficit budgétaire chronique de la Communauté française. Les autorités régionales wallonnes de leur côté ont créé de manière incrémentale une série d'instruments de financement de la recherche appliquée et industrielle, formulant un

discours orienté vers le redéploiement économique encourageant universités et entreprises à mener d'ambitieux projets de recherche partenariale avec le secteur économique (Fallon & Delvenne, 2009). Les chercheurs universitaires francophones sont dès lors confrontés à deux discours, celui du FNRS orienté vers le soutien de la recherche fondamentale et de l'excellence définie au travers du jugement des pairs et celui du gouvernement régional, développant des dispositifs de soutien à la recherche stratégique.

Les autorités flamandes ont très vite proclamé d'une seule voix leur ambition de faire de leur région une « top-région » performante au niveau mondial, y compris dans le domaine scientifique. Pour atteindre ces résultats, des choix ont été posés pour mettre en place un processus de gouvernance orienté vers un modèle universitaire « d'excellence »: d'une part renforcer les ressources à disposition des universités et des trois pôles d'excellence, et, d'autre part, investir dans la mise en place de bases de données permettant le suivi et le pilotage d'indicateurs d'activités et de productions scientifiques. Ces investissements dans une infrastructure statistique de grande ampleur ont permis de déployer des modalités de régulation propres au déploiement d'un régime de politique scientifique, orienté par une vision de l'excellence et une logique de compétition permanente et mondiale pour la performance où les plus productifs sont davantage récompensés (Charlier, 2017) à travers un système de financement fondé sur les performances qui a pour effet de renforcer la compétition entre les universités et entre les départements au sein de celles-ci.

Les discours politiques contribuent à définir les conceptions légitimes et mobilisables, mais il faut aussi dans des programmes et techniques de gouvernement: la mise en place de l'action publique nécessite d'établir des dispositifs qui construisent des données, des statistiques, des représentations porteurs d'une vision du monde et des possibilités d'action, pour mieux contraindre les acteurs à adopter certains comportements tout en renforçant la légitimité des positions qu'ils induisent.

En Flandre, la recherche d'excellence et la logique de compétition mondiale sont au cœur du projet politique : ce discours se traduit dans un programme d'action qui cherche à renforcer la production scientifique et la qualité de celle-ci. Un système d'information sur le système de recherche et d'innovation est mis en place, alimenté par les résultats des chercheurs universitaires (publications, citations, brevets, spinoffs, obtention de projets compétitifs, ...). Le dispositif contribue à affirmer une convention de mise en équivalence qui permet de structurer les termes de l'action publique. La mise en chiffre fournit en même temps un reflet du monde et une prise sur celui-ci pour mieux le transformer. Les actions sont « orientées par des indicateurs et ces classifications qui deviennent des critères d'action et d'évaluation de celle-ci » (Desrosières, 2008 : 29). L'indicateur n'est pas une représentation neutre de la réalité mais un vecteur de performativité: parce que la mesure a une vocation pragmatique, elle « performe » le monde en conduisant les acteurs à redéfinir leurs schèmes d'action dans le cadre métrologique qui leur est donné (Vatin, 2009). Dans le cas de la recherche, ce sont les catégories de revues (classement par disciplines) qui jouent un rôle clé, ainsi que les bases de données en matière de citations : ces éléments structurent le paysage d'information et contribuent à modifier les déterminants des comportements des chercheurs en matière de stratégie de publication, et ce, malgré toutes les critiques que subissent ces systèmes statistiques. Le processus modifie aussi les acteurs, leurs comportements et leurs postures puisque pour prendre part à ce nouveau monde, ils doivent être prêts à en mobiliser le cadre cognitif.

Du côté de la recherche francophone, le cadre politique est resté peu lisible. Le FNRS renforce les exigences en matière de publications dans les évaluations des candidatures et mobilise de

plus en plus le « h index » dans les discussions de ses commissions de pairs. Le décret de 2014 de financement de la recherche en Belgique francophone stipule que le nombre de citations « reflète » la qualité de la recherche : les autorités ont chargé l'ARES de mettre en place une base de données de la « production » des universités mais celle-ci peine à construire un accord entre les universités sur la construction de indicateurs ou les sources d'information : chaque partenaire universitaire est conscient qu'en proposant des catégorisations et un cadrage, ils contribuent activement à structurer les termes du débat public. Au sud du pays, les chercheurs sont laissés à eux-mêmes et développent leurs trajectoires propres, tantôt au niveau d'un centre de recherche ou d'une discipline, en prenant appui sur des bases de données internationales disponibles et les dispositifs de rankings afférents.

L'engagement des sujets dans les dispositifs

Les dispositifs constituent des formes de coopération entre acteurs (recteurs, chercheurs, fonctionnaires et mais aussi société scientifiques et organismes d'éditions scientifiques) mais aussi des structures de contrôle et de responsabilité, au sein desquelles les acteurs ne sont pas passifs parce que leurs actions contribuent à donner forme aux mécanismes de gouvernement (Macherey, 2009) : **si on veut comparer l'engagement des chercheurs en Flandre et en Wallonie, il est possible de traduire la question en confrontant deux dynamiques de coordination sociale, celles qui prévalent dans une dans une société de régulation fondée sur un cadre réglementaire et dans une société de normes.**

Macherey (2013) reprend l'analyse de Foucault sur la « société des normes » pour mettre en évidence les différences qui existent entre le gouvernement fondé sur la loi et celui fondé sur la norme.

« Le pouvoir de la loi est en train non pas de régresser mais de s'intégrer à un pouvoir beaucoup plus général, celui de la norme. Ce qui implique un système de surveillance, de contrôle tout autre ; visibilité, classification, hiérarchisation des individus .. » (Foucault M., 1976, *Dits et Ecrits* cité par Marcherey (2013 :75))

La légalité se réclame d'une « rationalité dure et surplombante » (id.) alors que les normes mobilisent une rationalité souple parce qu'elles n'ont plus l'ambition d'assurer la maîtrise rationnelle du monde. Les normes se réalisent sous la forme d'un ordre en cours de déploiement sur un terrain soigneusement balisé : leur violence s'applique non par une relation d'autorité « tu dois » mais par des procédures d'assujettissement, par cette « forme de pouvoir (qui) ne brise par les volontés mais les amollit, les plie, les dirige.. » : le principe de base de la domination change, mobilisant un principe de rationalisation fondé sur « l'ordre objectif des choses » qui apparaît indépendant des décisions humaines.

Les normes ne s'imposent ni par la violence ni par la contrainte mais comme « toujours déjà là » : elles produisent le réel auquel a affaire le sujet des normes. Ce dernier est conduit à inscrire son action au sein de domaines de réalité qui sont eux-mêmes fabriqués par les normes, qui produisent des incitations, des sollicitations structurant un champ relationnel pour le sujet. Les normes ne parlent pas comme les lois mais fonctionnent sous un régime d'évidence, (un carte de « faits ») qui informe les conduites en se dispensant de tout effort de justification: les sujets se considèrent comme libres quand ils assument en acte personnellement leur mise en conformité avec l'ordre collectif de leur domaine...

En Flandre, les dispositifs de mesure de la production scientifique sont des instruments de régulation, légitimés régulièrement par les discours politiques soulignant un projet collectif d'excellence scientifique du territoire. La verticalité du processus de régulation est assumé et

repris à chaque niveau de traduction : depuis l'administration flamande jusqu'aux universités et laboratoires de recherche. La demande est forte du côté des responsables politiques qui manifestent une volonté grandissante de mesurer les performances des politiques menées. Les façons de penser la société et les modes de l'action publique se retrouvent entremêlées avec les formes statistiques, dans un processus de coproduction du programme d'actions politiques et des modalités d'évaluation de ces dernières. Ce mécanisme se donne à lire dans les dispositifs d'évaluation de la qualité du côté de la Flandre : évaluation de la qualité des programmes d'enseignement dans une logique de reddition des comptes ; évaluation de la la recherche, entre autres par une mise en concurrence (internationale) ; dispositif de mise en compétition (locale) pour affecter des ressources supplémentaires aux groupes plus performants et sanctionner les moins performants. Ceux-ci, loin d'être un simple outil mathématique, constituent un outil de gouvernement et servent de guide à l'action publique, à travers des systèmes de mesures et de jugements automatisés. Les acteurs peuvent résister, mobilisant de façon stratégique une « politique d'amélioration des indices » comme c'est le cas dans la gouvernance interne des universités en Flandre (Fallon & Leclercq, 2014).

Les recteurs d'universités restent des maillons importants dans le processus, jouant un rôle de médiation entre leurs chercheurs et les exigences des responsables politico-administratifs qui cherchent à aligner leurs exigences sur la traduction de normes internationales structurant le champ de compétition. En 2018, le recteur nouvellement élu de la plus grande université flamande demande d'être une fin à cette « ratrace » et cette compétition sans fin et propose une autre vision de l'université dont la qualité serait basée sur la coopération et la collégialité,

« Met een nieuw evaluatiebeleid wil de UGent aan die verzuchtingen tegemoetkomen en tegelijkertijd ook een radicaal nieuwe wind door de loopbaanbegeleiding laten waaien. Zodat de universiteit weer een plaats wordt waar talent zich gewaardeerd en gekoesterd voelt. »⁸

Par contre les chercheurs francophones ne sont pas contraints par un tel dispositif régional d'évaluation de la qualité ni par un régime de régulation par rétroaction. Pourtant, ils ont aussi modifié leurs comportements pour s'aligner sur les attentes de leurs communautés disciplinaires au niveau mondial. **Petit à petit, le Fonds National de la Recherche Scientifique (FNRS) va aussi mobiliser les valeurs de « h-index » des postulants, lui qui finance principalement des projets de recherche fondamentale et monodisciplinaire dans une logique de compétition. Les chercheurs s'imposent à eux-même une contrainte sans recourir à une instance de légitimation ou une forme de rationalité politique. Ils modifient aussi leurs pratiques, publient davantage, et principalement en anglais pour choisir les périodiques les plus « rentables ». Certains** choix sont difficiles parce que tous les académiques doivent conjuguer des missions d'enseignement et de recherche tout en se consacrant à la gouvernance de l'institution. Les académiques dénoncent le manque d'évaluation « objective » des charges réelles d'enseignement, ainsi que la généralisation du recours à des indicateurs bibliométriques en matière de recherche suivant des méthodes développées par des éditeurs de revues de sciences naturelles au service d'évaluation

⁸ (<https://www.ugent.be/nl/actueel/universiteit-loopbaan-opiniestuk-rector-rik-van-de-walle.htm>, consulté le 27/1/2019) « Avec une nouvelle politique d'évaluation, UGent souhaite répondre à ces plaintes tout en permettant à un vent radicalement nouveau de percer à travers l'orientation professionnelle. Pour que l'université devienne un lieu où le talent se sent valorisé et chéri » (traduction de l'auteur)

des universités anglo-saxonnes.

« D'autre part, le système de promotions en place ne reconnaît pas sur le même pied les 3 domaines principaux à développer (enseignement, recherche, service à la communauté). J'ai l'impression que les personnes qui évoluent le mieux dans ce système sont des personnes à tendance égoïste qui développent avant tout la recherche avec un engagement en enseignement réduit au minimum requis pour obtenir une évaluation favorable. » (réponse à l'enquête ASPROF 2017⁹)

Les réponses des académiques lors de cette enquête ASPROF (2017) pointent les sacrifices qu'ils s'imposent pour répondre en toute liberté **aux exigences de leur métier** : des horaires de travail surchargés qui traduiraient tantôt une conscience professionnelle sans défaut, tantôt une angoisse de prise en défaut, mais dont la répétition à terme peut avoir un impact sur la qualité du travail, la motivation ou la vie privée. Il s'agit moins d'une recherche de récompense, que de celle d'un engagement pour «l'excellence» donc les déterminants relèveraient de l'autonomie professionnelle ou d'un projet universitaire flou: les formulations d'exigence ne correspondent plus aux termes du « travail concret » des académiques, qui recherchent un équilibre entre leurs trois missions.

« L'impression de ne jamais avoir fini, de ne pas être à l'aise parce qu'il faudrait en faire plus est très prégnante. ... Il est impossible de conjuguer les trois volets du travail de façon satisfaisante. Très souvent, on a le sentiment d'être en défaut. » (id.)

« L'urgence permanente est particulièrement déstructurante. Qu'attend-on de moi au juste ? Je me perçois aujourd'hui non plus comme une enseignante-chercheuse mais comme le soutier d'un navire qui a besoin de ma force de travail pour fonctionner et se valoriser. ». « Il reste trop peu de temps pour se consacrer à des projets de longue durée, qui demandent un investissement dont la visibilité immédiate et directe est réduite. » (id.)

Certains dénoncent un processus de « déprofessionnalisation » (Demailly 2009) dont un des déterminants est la perte de l'auto-nomie, c'est de la perte de la reconnaissance de la capacité à définir soi-même le sens de son travail.

*"Manager" les enseignants n'est pas une bonne idée, ils finissent par ne plus comprendre le sens de leur travail ; toutes ces charges, qui paraissent en outre souvent vaines, finissent par nous donner le sentiment que nous ne sommes pas les meilleurs juges de notre travail...Après, **on** engagera des coachs pour nous aider à "redonner du sens" à notre travail, alors qu'il avait pour nous un sens très clair, **qu'on** s'évertue à nous faire perdre... (id.)*

En effet, une partie de la croissance des exigences administratives dérive de l'augmentation de la logique de contrôle, dans la recherche, dans l'enseignement et dans la gestion même de son unité : plus que le principe même de l'obligation des rendre des comptes, ce qui pose problème, c'est la niveau de charge qui en dérive aujourd'hui pour les académiques les plus engagés : ces derniers en viennent à dénoncer une pression non seulement de charge administrative, mais aussi une perte d'autonomie concomitante à ces mêmes exigences. L'administration impose de plus en plus de contrôles en invoquant des risques de malversation ou d'incompétence, jetant

⁹ Une enquête a été réalisée à l'Université de Liège en 2016-2017, à l'initiative de C.Fallon, avec l'accord de l'association des académiques de l'université (AS*Prof) sur les pratiques du corps académique de l'ULiège et leur vision du « métier de professeur des universités demain », avec un taux de participation de 43,5% (Parotte et al., 2017).

un regard suspicieux sur l'académique : ce faisant, en surchargeant son agenda administratif, elle diminue son espace d'autonomie, particulièrement en matière de recherche :

« Les exigences de contrôle (et pas seulement des administrations wallonne et européenne, mais aussi de l'Administration au sein de l'institution) et pas seulement en recherche, mais dans tous les domaines, sont croissantes. Beaucoup vivent mal ce fait : il crée le sentiment d'être a priori suspect, incapable ou incompetent, nous prive de liberté, ce qui peut pénaliser aussi le sens de l'initiative. Il n'est évidemment pas illégitime de demander des comptes au personnel (à tous les niveaux !), mais il faut aussi savoir faire un peu confiance aux compétences de chacun. » (id.)

Comme tout professionnel, l'académique inscrit ses travaux dans une organisation. A ULiège, de nombreux académiques soulignent l'absence de débat sur les orientations universitaires et un renforcement des autorités rectorales et de l'administration centrale au détriment des principes de collégialité. A UGent, les contraintes imposées par les universités découlent de choix politiques régionaux assumés. Les contradictions et ambivalences de l'enseignant chercheur (par ex : je veux être évalué mais de temps en temps, mais en intégrant tout ce que je fais, etc etc) traduit le sens qu'il donne à ses interactions avec le monde et s'inscrit en continuité avec l'organisation comme système organisé et « produit d'une société qu'elle contribue à produire ». L'analyse des discours met à jour les tensions entre les dispositifs de contraintes et de production de sens qui mobilisent l'individu, et l'organisation, les dispositifs de régulation et le registre socio-politique qui l'encadrent (Pagès et al., 1984).

Ces contradictions que l'on n'arrive pas à résoudre sont autant de « paradoxes » au sens du travail assez ancien de Pagès et al. (1984) et repris dans des travaux plus récents (comme Gaulejace & Hanique 2015), qui analyse comment les formes de travail sont aujourd'hui encadrées dans des dispositifs de pouvoir prescriptif, basés sur la gestion par projets (càd. en mobilisant la créativité personnelle et réflexive du travailleur au service de l'innovation) et l'évaluation des résultats. Ces dispositifs ont une forte apparence de **rationalité** mobilisant une logique binaire et scientifique fondée sur le principe de non-contradiction qui désamorce les critiques et les conflits : ils réorientent le contenu du travail même, parce qu'il ne s'agit pas de bien travailler mais de travailler pour être bien noté...ou pour éviter l'exclusion dans la logique de la « lutte des places » amorcée par les principes de course à l'excellence. Tout en laissant aux acteurs une « liberté sous contrainte » et mobilisant un discours de reddition de comptes et de transparence, **le cadre de référence est le plus souvent imposé de l'extérieur, excluant au niveau local une évaluation professionnelle du travail de qualité. Les évaluations abordent moins le « travail réel » que le résultat de l'activité : les gestionnaires mettent en place des dispositifs de « conduite des conduites » qui encadrent les activités, tout en se désintéressant des problèmes rencontrés au niveau de l'activité de terrain (le travail réel) : il « abandonne sa fonction première de trouver des « médiations » pour faire face aux contradictions auxquelles les travailleurs sont confrontés »** (Pagès et al., 1984 : 116).

Les injonctions sont fondées sur un registre rationnel, construisant un monde manichéen, et contribuent à voiler les conflits d'intérêt, la pluralité des représentations sociales et les contradictions et tensions qui en résultent. **C'est le rôle des universités elles-mêmes, en tant qu'organisation médiatrice, de mettre en place des processus de coopération propres à gérer ces tensions et produire une certaine cohérence.** Dans leur analyse des processus de déprofessionnalisation, Demailly et de la Broise (2009) décrivent aussi ces processus de perte

d'autonomie et un assujettissement aux règles de contrôle, qui peuvent conduire à un effondrement de l'individu qui ne se reconnaît plus dans les injonctions qui lui sont imposées ; d'autres professionnels vont recomposer leurs pratiques, exploitant les failles du système, pour retrouver une marge de manœuvre.

Mais au niveau social, la déprofessionnalisation peut être comprise dans un deuxième sens, comme déclin de l'autonomie professionnelle du groupe et du mandat confié par la société à une profession (Demailly 2013) : comme d'autres groupes professionnels, la place des universitaires dans la régulation politique se verrait fortement réduite par les Etats d'une part, le marché d'autre part. Demailly (2013) insiste pour sa part sur l'importance de porter l'analyse au niveau de l'organisation en soulignant l'existence de « systèmes locaux de légitimité » : en effet, si l'université a été touchée de plein fouet par une remise en question forte et une déstabilisation pratique, il est possible de mobiliser la profession à l'interne pour assurer la protection des professionnels dans la quotidienneté du travail et légitimer la place de la profession dans la société. Il s'agit d'intervenir dans le champ social et organisationnel pour ajuster la définition des problèmes et assurer à chaque académiques un espace de régulation et d'évaluation autonome, envisagée comme des supports de réflexivité et d'amélioration de sa pratique, individuelle et collégiale.

Conclusion

Les deux territoires comparés, Flandre et Wallonie, ont pris appui sur des projets politiques différents pour établir des mécanismes d'ajustement des deux systèmes d'ESR au sein de l' « espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche » et l'injonction d'évaluation des performances des entités académiques.

Le méta-discours européen constitue depuis la fin des années 1990 un cadre de pensée et d'action des réformes politiques nationales parvenant à s'imposer non pas de manière autoritaire mais dans une logique de « conduite des conduites », enjoignant des acteurs non simplement en adopter une certaine vision du monde mais à se positionner, par ajustement, au sein d'un espace de normativité.

Dans le domaine de l'enseignement, les responsables flamands et francophones ont pris des positions différentes face aux injonctions européennes, mobilisant des discours et des programmes politiques propres, identitaire au nord, démocratique au sud. Les universités flamandes sont encouragées à sortir de leur régime consociatif et à se positionner dans le processus de Bologne de façon autonome mais responsable, c'est-à-dire en mobilisant une évaluation par les résultats des programmes de formation. Les universités francophones subissent un certain resserrement du contrôle administratif mais la démarche imposée d'évaluation de l'enseignement reste à ce jour un processus non prescriptif.

En matière de recherche, le discours académique de référence soutient l'idée d'une recherche d'excellence internationale telle que traduite dans des indicateurs bibliométriques tout à la fois contestés et mobilisés. Au sud du pays, les chercheurs sont laissés à eux-mêmes et développent leurs trajectoires propres, centre par centre, en prenant appui sur les bases de données internationales et les dispositifs de rankings afférents. En Flandre, les autorités politiques ont investi dans la politique scientifique et dans son dispositif de pilotage, attribuant des ressources croissantes aux universités et construisant des bases de données bibliométriques complexes pour améliorer les performances de la production scientifique et le faire savoir... Un réseau d'information et d'évaluation est tissé, depuis les bases de données internationales jusqu'au

laboratoire individuel.

Dans ces deux espaces différenciés, les académiques, qui sont tous des enseignants-chercheurs, se voient enjoins de façon plus ou moins prescriptive d'inscrire leurs travaux dans une logique de compétition internationale et leurs pratiques semblent bien évoluer de façon parallèle comme en témoigne des évolutions assez similaires du profil de production universitaire. Mais l'article a montré à travers l'analyse des discours au sein d'une université francophone une souffrance au travail relativement partagée entre les académiques : laissés à eux-mêmes, ils peinent à définir des stratégies de lutte contre l'emprise de déprofessionnalisation qu'ils dénoncent. Ce discours est assez proche de la réaction des autorités de l'UGent dans leur plaidoyer pour une reformulation du paradigme de la qualité universitaire, dans une approche plus coopérative que compétitive. Les deux régimes politiques en matière d'ESR sont généralement présentés de façon particulièrement contrastée : la Flandre est considérée comme un « front runner » en matière de soutien à l'excellence en matière d'enseignement et de recherche, se positionnant comme territoire de pointe européen, alors que la Wallonie, territoire en cours de désindustrialisation, hésite à modifier le modèle universitaire hérité des années '70. Malgré ces différences, les appels à résistance dans les deux régions semblent mobiliser les mêmes revendications, dans des espaces politiques très différents : c'est sans aucun doute par une analyse attentive des pratiques universitaires et des nouveaux dispositifs que ces organisations pourraient mobiliser de façon individualisée ou conjointe, que peut se donner à lire aujourd'hui l'université de demain.

Bibliographie

- Charlier J.E. et Moens F., 2003, « La gouvernance à l'épreuve de la démocratie con-sociative. Gérer des universités en Belgique francophone », in *Sciences de la société*, n°58, 2003, pp.137-150.
- Charlier J-E. et Croché S., 2004, « Le processus de Bologne en Belgique », *Politiques d'éducation et de la formation*, 12, 2004, pp. 63-74
- Charlier N., 2017. *Gouverner la recherche entre excellence scientifique et pertinence sociétale. Une comparaison des régimes flamand et wallon de politique scientifique*. Thèse défendue à l'Université de Liège le 11 septembre 2017
- De Gaulejac V & Hanique F., 2015 *Le capitalisme paradoxant. Un système qui rend fou*. Le Seuil, 2015
- Demilly L. et de la Broise P., 2009, « Les enjeux de la déprofessionnalisation », *Socio-logos*, <http://sociologos.revues.org/2305>)
- Demilly L., « Crise, réagencements identitaires et déprofessionnalisation dans les métiers de l'éducation », *Recherche et formation*, 74 | 2013, 115-124.
- Desrosières A., 1993. *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La Découverte.
- Desrosières A., 2008. *L'argument statistique*, 2 tomes, Paris, Presses de l'école des Mines.
- ECOOM, 2016. *Vlaamse Indicatoren Boek 2015, Wetenschap, Technologie, Innovatie*, Ed. Vlaams overheid. pp.45-47.
- Fallon, C., & Delvenne, P. 2009, « Les transformations actuelles du régime de l'innovation en Wallonie : une analyse des pôles de compétitivité ». *Innovation: the European Journal of Social Science Research*, 22(4), 411-421.

- Fallon C., 2011. *Les acteurs-réseaux redessinent la science. Le régime de politique scientifique révélé par les instruments*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant.
- Fallon C., 2012. « Décoder les nouveaux instruments de gestion de l'enseignement supérieur », in Charlier, J.-E. (ed.). *Contrôler la qualité dans l'enseignement supérieur*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, pp. 59-82.
- Fallon C. et Leclercq B., 2014. *Leurres de la qualité dans l'enseignement supérieur? Variations internationales sur un thème ambigu*. Introduction. Thélème N°13. Louvain-la-Neuve, Belgique: Academia, 2014.
- Foucault M., 1978. « La gouvernementalité », cours du 1/2/1978, *Dits et écrits*, T. III, Paris, Gallimard. p. 635-657
- Larosse J., 2001. The Evolution of Innovation Policy and the Emergence of a 'New Economy' in Flanders, in Belpo, 2001, *The Belgian innovation system: lessons and challenges*, p.43-62.
- Macherey P., 2009. *De Canghulhem à Foucault. La force des normes*, Ed La Fabrique.
- Macherey P., 2013, *Le sujet des normes*, Ed. Amsterdam
- Melon S., 2013. *The Paradox of Incentives: Scientific Impact and Societal Relevance of Academic Research in the Walloon Science System*, Master Thesis, University of Maastricht – Université de Liège.
- Pagès M., Bonetti M., de Gaulejac V., Descendre D., 1984, *L'emprise de l'organisation*. Ed. PUF
- Palier, B. et Bonoli, G., 1999. « Phénomènes de Path Dependence et réformes des systèmes de protection sociale », *Revue française de science politique*, 49/3, pp. 399-420.
- Parotte C., Stassart I., Contor J. et Fallon C., 2017. *Être Professeur à l'Université de Liège aujourd'hui et demain*. Rapport de recherche, <http://hdl.handle.net/2268/212133>.
- Rose, N. et Miller, P., 1992. « Political Power beyond the State: Problematics of Government ». *The British Journal of Sociology*, Vol. 43, No. 2 (Jun., 1992), p. 173-205
- Souto Lopez M., 2012. « Les cercles vertueux de l'économie de la connaissance », in Charlier et al. in Charlier, J.-E. (ed.). *Contrôler la qualité dans l'enseignement supérieur*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant, p.297-325
- Truffin C., 2006, *L'université déchiffrée. Le financement des universités en Communauté française de Belgique*, Ed. de l'Université Libre de Bruxelles, pp.139
- Vatin F., 2009. Introduction, in Vatin, F. (Ed.), *Évaluer et valoriser : une sociologie économique de la mesure*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail
- VLUHR, 2015, *Handleiding voor de externe kwaliteitszorg in het vlaamse hoger onderwijs*, Brussel

